
POLITIQUE

Domaine : **ÉLÈVE**

En vigueur le : 27 mars 2019

LA PÉDICULOSE

ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) considère comme une valeur fondamentale le droit de fréquentation scolaire et de travail dans un milieu sécuritaire. Il s'engage à fournir un milieu sain et sécuritaire pour ses élèves et pour son personnel et il prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute blessure ou maladie.

BUT

Le Csc MonAvenir accorde une attention assidue à la santé et au bien-être de ses élèves. Il reconnaît et apprécie les préoccupations par rapport à la pédiculose au niveau scolaire et communautaire. Il reconnaît aussi que le ministère de la Santé ne considère pas la pédiculose comme étant une maladie contagieuse, donc, celle-ci ne pose aucun danger pour la santé. Cependant, le Conseil réalise que la pédiculose est un problème qui exige une attention immédiate.

À PRESCRIRE

Le Conseil s'attend à ce que la direction de l'éducation émette une directive administrative régissant les procédures à suivre afin d'aider le personnel du Conseil, les parents et les élèves à traiter de ce problème tout en respectant la dignité et le respect de chaque élève.